

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2017-59(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille dix-sept et le 3 octobre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur René MASSETTE.

Date de convocation : 6 septembre 2017

Nombre d'élus en exercice : 23

Présents : 17

Absents : 6

Votants : 17

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présent(e)s :

Mesdames Régine AILHAUD (suppléante de madame Patricia GRANET-BRUNELLO), Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Geneviève PRIMITERRA, Brigitte REYNAUD, Alberte VALLEE (suppléante de monsieur LAURENS).

Messieurs Patrick BOUVET, Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Claude FIAERT, Robert GAY, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Evelyne FAURE, Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par madame Régine AILHAUD), Nathalie PONCE-GASSIER.

Messieurs Serge CAREL, Jacques LARTIGUE, André LAURENS (représenté par madame Alberte VALLEE), Pierre POURCIN, Jean-Yves ROUX.

Madame Régine AILHAUD a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Election des membres du Conseil d'administration à la Commission d'Appel d'Offres

Le Président du CASDIS expose :

Conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, le nombre de membres de la Commission d'Appel d'Offres est fixé à six et comprend :

- Le représentant légal de la collectivité, président de droit de cette commission (il peut déléguer cette fonction à un membre du Conseil d'administration) ;
- 5 membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- 5 membres suppléants, élus dans les mêmes conditions.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres ;

- d'acter que les membres de la commission d'appel d'offres seront également les membres des jurys de concours ;
- d'élire parmi les membres élus de la commission d'appel d'offres du SDIS, le représentant titulaire et son suppléant qui pourront siéger aux commissions d'appels d'offres des différents groupements de commande dont le SDIS pourrait être membre :

Sous la présidence de monsieur René MASSETTE, Président du CASDIS, Président de la CAO, le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité, la liste suivante se présente pour l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

- Jean-Claude CASTEL
- Bernard DIGUET
- Serge SARDELLA
- Sophie BALASSE
- Serge PRATO

Membres suppléants :

- Jacques LARTIGUE
- André LAURENS
- Clotilde BERKI
- Khaled BENFERHAT
- Geneviève PRIMITERRA

La liste susvisée ayant obtenue la majorité absolue est élue pour siéger à la Commission d'appel d'offres, les membres de la CAO étant également membres des jurys de concours.

Sous la présidence de monsieur René MASSETTE, Président du CASDIS, Président de la CAO, le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité, les membres de la CAO suivants sont candidats pour siéger aux commissions d'appels d'offres des différents groupements de commande dont le SDIS pourrait être membre :

Membre titulaire :

- Jean-Claude CASTEL

Membre suppléant :

- Geneviève PRIMITERRA

Monsieur Jean-Claude CASTEL et madame Geneviève PRIMITERRA ayant obtenu la majorité absolue sont élus respectivement membre titulaire et membre suppléant pour siéger aux commissions d'appels d'offres des différents groupements de commande dont le SDIS pourrait être membre.

Le Président du Conseil d'administration

René MASSETTE

